

L'Assurance vie Équitable du Canada. Un choix judicieux.

Par un service personnalisé, une gamme de produits supérieurs et un engagement continu envers le principe de mutualité, l'Équitable rend vos objectifs financiers plus facilement réalisables. Qu'il s'agisse de votre premier placement financier, d'élaborer votre planification financière ou de trouver des moyens de protéger ce qui vous importe le plus, nous avons les produits qui vous conviennent. Et avec notre service à la clientèle centré sur les besoins de notre clientèle de même qu'une stratégie prudente de placement axée sur la stabilité, la croissance et la rentabilité à long terme, nous possédons la compétence et le savoir-faire que vous recherchez. Peu importe le stade de votre vie, nous nous engageons à vous procurer l'avenir financier que vous désirez, en vous faisant passer en premier.

Bien que l'information de ce dépliant se veuille le plus à jour possible, les modalités de la police prévalent dans tous les cas.



One Westmount Road North
Waterloo (Ontario) N2J 4C7
Visitez notre site Web à l'adresse
www.equitable.ca/fr

^{MC} indique une marque de commerce de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada

1301FR (2010/06/01)

PROTÉGEZ-VOUS ET VOTRE ENTREPRISE...AVEC L'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE



assurance vie temporaire

PROTÉGEZ-VOUS ET VOTRE ENTREPRISE...AVEC L'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

ASSURANCE VIE | TEMPORAIRE

L'assurance vie temporaire de l'Équitable vous donne la possibilité de continuer à faire croître vos affaires en vous offrant une protection abordable et souple pour répondre aux besoins changeants de votre entreprise.

EN QUOI CONSISTE L'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

Disponible avec une période de renouvellement aux 10 ou aux 20 ans, l'assurance vie temporaire offre une protection temporaire que vous pouvez utiliser pour :

- vous protéger contre la perte d'une personne employée clé et assurer la continuité de vos affaires
- garantir un prêt commercial à l'aide d'une garantie additionnelle
- assurer un fonds à une convention d'achat-vente
- régler des dettes ou prêts

FONCTIONNEMENT

L'assurance temporaire de l'Équitable est offerte à un taux compétitif et est disponible pour des montants d'assurance allant de 50 000 \$ à 10 000 000 \$. Elle offre aussi un nombre de solutions d'affaires dont :

- l'option de renouvellement de l'assurance garanti jusqu'à l'âge de 85 ans sans qu'une preuve médicale ne soit requise
- l'option d'échanger votre assurance vie temporaire de 10 ans en une assurance vie temporaire de 20 ans au cours des cinq premières années contractuelles ou jusqu'à votre 65^e anniversaire de naissance, selon la première occurrence.¹
- l'option de transformer votre assurance temporaire en tout produit d'assurance vie permanente de l'Équitable jusqu'à l'âge de 71 ans sans qu'une preuve d'assurabilité ne soit requise
- la possibilité d'épargner de l'argent en assurant vos associés et associées en vertu du même contrat d'assurance

PERSONNALISATION DE VOTRE RÉGIME

L'assurance vie temporaire vous offre aussi une série de garanties facultatives vous donnant :

- la possibilité de souscrire une assurance vie supplémentaire à des dates précises ultérieures au fur et à mesure que votre entreprise grandit
- la tranquillité d'esprit de savoir que votre assurance restera en vigueur si vous êtes en invalidité et n'êtes pas en mesure de payer vos primes.²



TAUX ABORDABLES

À l'établissement de votre contrat, votre bonne santé et style de vie sain vous permettront de profiter d'un taux de prime avantageux établi en fonction de nos cinq catégories de risque :

- Catégorie 1 Privilégiée plus pour personnes non-fumeuses
- Catégorie 2 Privilégiée pour personnes non-fumeuses
- Catégorie 3 Personnes non-fumeuses
- Catégorie 4 Privilégiée pour personnes fumeuses
- Catégorie 5 Personnes fumeuses

Ces cinq catégories de risque nous permettent d'assurer que votre **assurance vie temporaire** est établie avec un des taux les plus avantageux de l'industrie.

RÉPONDRE À TOUS VOS BESOINS

En plus des **assurances vie temporaires** autonomes renouvelables aux 10 ans et 20 ans, l'**assurance vie temporaire** est aussi offerte comme avenant avec d'autres produits d'assurance de l'Équitable.

Un avenant **d'assurance vie temporaire** vous offre une protection améliorée à un taux abordable ainsi que la souplesse d'ajuster votre régime au fur et à mesure que vos besoins changent.

UN CHOIX JUDICIEUX

En tant que propriétaire d'entreprise, votre stratégie de croissance dépend grandement de votre habileté à limiter le nombre de risques inutiles. L'**assurance vie temporaire** vous aide en vous offrant la protection qu'il vous faut pour répondre à vos besoins d'affaires et personnels.

L'ASSURANCE TEMPORAIRE : UNE AUBAINE SI...

Si vous cherchez une protection financière à court terme avec l'option de la modifier si vos besoins devaient changer, l'**assurance vie temporaire** de l'Équitable pourrait être celle qu'il vous faut.

Parlez de l'**assurance vie temporaire** avec votre conseillère ou conseiller dès aujourd'hui.

¹ Offert en vertu de tout contrat d'assurance vie 10 ans en vigueur après le 14 juillet 2008
² Invalidité selon l'exonération de primes en cas d'invalidité